



Foire aux questions

Comment faire pour visualiser les images ?

Utiliser un navigateur standard type : Internet Explorer (version 7 ou version supérieure), Firefox (3.5 ou version supérieure), Google (Chrome 8.0 ou version supérieure), Safari (5.0.2 ou version supérieure)...(les navigateurs présentés ici sont ceux testés avec succès).

La fenêtre de visualisation ne s'ouvre pas :

- vérifier si Javascript est activé sur votre navigateur,
(Pour Internet Explorer : *onglet* Outils / Option Internet / Sécurité – Personnaliser le niveau - cocher Activé dans Script des Applets java et Script ASP)
(Pour Mozilla Firefox : *onglet* Outils / Options / Contenu – cocher Activer Javascript)
- vérifier si un système anti popup ne bloque pas l'ouverture de la fenêtre.
(Pour Internet Explorer : *onglet* Outils / Option Internet / confidentialité *décocher* Activer le bloqueur de fenêtre intempestive)
(Pour Mozilla Firefox : *onglet* Outils / Options / Contenu – *décocher* Bloquer les fenêtres Popup)

Aucune image n'apparaît :

La session s'est probablement mal enregistrée :

- vérifier que le navigateur accepte les cookies ,
(Pour Internet Explorer : *onglet* Outils / Option Internet / confidentialité - puis sous Paramètres, *déplacez le curseur vers le haut pour bloquer tous les cookies ou vers le bas pour autoriser tous les cookies, puis cliquez sur OK*)
(Pour Mozilla Firefox : *onglet* Outils / Options / Vie privée – *cocher* Accepter les cookies)
- essayer de rafraîchir la fenêtre (touche F5).

La barre d'outil n'est pas accessible en bas de page :

C'est la conséquence d'une mauvaise prise en compte de votre configuration écran. Afin d'éviter ce désagrément, il est recommandé de toujours utiliser la page des archives du site Internet du Conseil général de la Charente-Maritime pour appeler le moteur de recherche des archives numérisées.

Url : http://charente-maritime.fr/CG17/jcms/cg17_34489/les-archives-en-ligne

Le problème persiste :

- si la configuration d'affichage de votre ordinateur n'est pas standard : restaurer les paramètres d'affichage par défaut,
- si la hauteur de la barre des tâches a été modifiée sur votre ordinateur : diminuer la hauteur de la barre des tâches,
- si un niveau de zoom supérieur à 100 % est appliqué à l'affichage du navigateur : diminuer le niveau de zoom.

Comment faire pour imprimer un document ?

L'utilisation de l'icône dans la barre d'outil, ouvre une fenêtre de votre navigateur Internet contenant une mise en page déterminée. Cette impression prend en compte l'état de zoom que vous avez sollicité à l'écran.

Comment faire pour sauvegarder un document ?

Il n'est pas possible de faire des sauvegardes des documents consultés à l'écran.

Comment faire une demande de licence de réutilisation des informations publiques ?

Pour toute demande envoyer un email à : archives@cg17.fr